

Nombre de manifestants : « Information partagée » ou « composante de la confrontation »



Jan Robert SUESSER

Administrateur Insee honoraire, 48 années de pratique manifestante

Cette contribution répond à une demande. Avoir dans cette publication une approche du « comptage des manifestants » venant du côté « manifestant », par quelqu'un qui affirme essayer de compter lors des cortèges auquel il participe. Elle n'est pas un apport scientifique. Elle ne résulte pas d'un travail collectif. Elle traduit une préoccupation : est-il raisonnable de penser disposer d'une information partagée sans préjuger de ce que seront ses utilisations ?

Après lecture de l'article de Pierre Muller (pas du rapport complet auquel il fait référence), cette contribution tente d'apporter des éléments de contexte, des compléments, des questions, des propositions critiques.

Manifester ?

Tout au long des décennies, les organisateurs de manifestations ont eu de multiples raisons d'occuper la rue : défendre une cause, affirmer une revendication, exprimer une solidarité, protester par indignation, construire un rapport de force, se faire entendre,... Les thèmes sont tout aussi divers : revendication sociale, environnement, droits des minorités, égalité des droits (y compris pour la majorité – les femmes), discriminations, solidarité internationale.

Compter ? Donner un chiffre ?

Cette diversité des raisons de manifester a des conséquences quant à l'enjeu du comptage. Dans le champ international, par exemple, exprimer une solidarité avec un peuple d'Amazonie luttant contre les accapareurs de leurs terres, protester contre les bombardements à Gaza, manifester contre l'invasion de l'Irak par les États-Unis relèvent d'enjeux différents pour les organisateurs de ces manifestations en France.

Dans le champ national, de même, l'importance du chiffre des manifestants varie pour la succession des manifestations sur la réforme des retraites de 2010 ou de refus du mariage des homosexuels, pour les Gay Pride annuelles, pour la manifestation contre Jean-Marie Le Pen en 2002 ou le 11 janvier 2015 après les attentats contre Charlie et l'Hyper Cacher.

Du point de vue des organisateurs, le chiffre peut n'avoir guère d'intérêt par rapport à d'autres éléments de valorisation de leur initiative. Le nombre peut aussi être central, et en fait un des éléments à la confrontation. Il en est de même pour les autorités politiques. Il en résulte les annonces souvent constatées de chiffres fantaisistes, outrés à la hausse ou à la baisse.

À qui s'adresse le chiffre ? À quoi sert-il ?

Du côté « manifestant », le chiffre peut avoir un usage surtout interne en direction des participants (nous sommes nombreux, la mobilisation progresse, ...) ou plutôt des usages externes vis-à-vis de l'opinion publique et des autorités, en France ou dans d'autres pays.

Le chiffre est d'autant plus important pour les organisateurs qu'il sert à montrer un rapport de force et qu'il contribue à sa construction.

En soi, les chiffres ne sont qu'un élément pour cela, qui interfère avec beaucoup d'autres. Lorsque le chiffre exprime la force de la mobilisation, qu'il fait comprendre à l'autre camp ce rapport des forces, alors son usage « externe » acquiert un positionnement central dans l'affrontement que la manifestation a été appelée à traduire.

Le chiffre des manifestants est aussi un élément d'information pour des décisions du côté des organisateurs, pour son usage « interne ». Il est un indicateur pour juger des opportunités que donne (ou ne donne pas) le processus d'affrontement. En ce sens, le côté « manifestant » a besoin d'avoir de « vrais chiffres » pour son action.

Cette tension entre les usages « interne » et « externe » du chiffre concerne chaque acteur de la confrontation sur laquelle il informe.

Premières conclusions

Un consensus concernant la technique du comptage et son contrôle citoyen se heurte à une réalité complexe : la double nature du chiffre, avec ses usages « externe » et « interne » pour chaque camp en présence ; son insertion dans une série d'éléments qui concourent à la « confrontation » ; son importance, variable selon les objectifs poursuivis.

Dans la réalité, le chiffre n'est pas une information partagée. Il est une composante de la « confrontation », jusqu'à en être un outil essentiel. La question sous-jacente à l'objectif de l'étude demandée par la Préfecture de Paris est « cela peut-il changer ? ». Mais aussi « qui est intéressé par un changement du rôle que joue le chiffre ? ».

Si comparaison n'est pas raison, on se souvient des débats des années 1970 sur les chiffres de l'indice des prix. Pour les contestataires de l'indice Insee, les enjeux étaient forts car ils touchaient à l'évolution du pouvoir d'achat. Les critiques de l'indice officiel étaient virulentes. Avec le recul du temps, on peut considérer que ces critiques ont permis d'importants progrès du côté de l'institution statistique. Quant aux revendications de pouvoir d'achat, elles sont dorénavant argumentées en termes de reconnaissance de la valeur du travail.

Entre-t-on avec le « nombre de manifestants » dans un processus similaire où la contestation conduirait à améliorer les chiffres produits ? Et où le chiffre ne serait plus objet de la confrontation que traduit la manifestation ?

Parler méthodologie

Pierre Muller dit dans son article que les diverses caractéristiques des manifestations ont un effet direct sur le comptage, et donc que la méthodologie doit en tenir compte. Il affirme également, qu'en règle générale, les comptages ne peuvent produire que des ordres de grandeurs. Il constate une meilleure précision des comptages réalisés au fil des ans. De mon expérience, je tire des conclusions analogues, qui cependant laissent des interrogations.

Mais, revenons sur les cas-types de manifestations. Une manifestation « usuelle » consiste à faire converger des manifestants en un lieu donné et de les conduire en un autre lieu en « battant le pavé ». Une mesure « en flux » semble a priori plus adéquate qu'une mesure « en stock ».

La mesure « en flux » consiste à compter ceux qui passent en un lieu du parcours au fur et à mesure du défilé. Cette mesure inclut des réalités différentes : les manifestants occupent la

rue ou aussi les trottoirs, la densité varie, y compris avec de grands « trous » dans le cortège, certains manifestants restent statiques, sans défiler à aucun moment, comme les badauds. J'ai remarqué depuis pas mal d'années, comptant tout seul en choisissant un point du parcours que je trouvais adéquat, que je « tombais » souvent sur le même ordre de grandeur que le chiffre de la Préfecture. Plus souvent pour les manifestations moyennes et grandes (quelques milliers à quelques dizaines de milliers), moins souvent pour les petites et les très grandes manifestations (au-delà de quelques dizaines de milliers). Je parle là du comptage in situ, celui que je pratique.

La mesure « en stock » consiste à compter une foule statique. Ce n'est pas le cas classique pour une manifestation. Mais cela peut être adéquat, et se pratiquer in situ. Qu'on pense aux rassemblements du 11 janvier 2015 dans des villes de province, à une manifestation en 2014 partant de Nation et se terminant en rassemblement à la Bastille, ou à des meetings de fin de campagne présidentielle de 2012 sur l'esplanade du château de Vincennes et à la Concorde.

Combien contiennent les 34 000 m² de la place de la République, les 50 000 m² de la place de la Nation ou encore les 18 000 m² de la place de la Bastille ? Et, combien peut accueillir la place des Quinconces à Bordeaux, la plus vaste de France avec ses 120 000 m² ? Y a-t-il 2, 3, 4 personnes au m², sur toute la surface ou seulement une partie ? Faut-il ajouter des rues adjacentes ? Lors de tels rassemblement qui durent plusieurs heures, cela doit pouvoir s'estimer à notre époque de drones. Pas par moi, le piéton, mais par une Préfecture de police, sûrement.

Lors de manifestations immenses, il y a la question des découragés-de-manifester. Ceux qui sont venus, présents un moment dans le stock mais jamais dans le flux. Ils peuvent quitter le stock et se trouver remplacés par quelqu'un-e d'autre. Là, cela devient vraiment difficile. Il faut penser à des sources d'information complémentaire utiles à valider des comptages avec, par exemple, le nombre de rames de métro qui auront convergé vers les stations où les manifestants débarquent (combien de lignes de métro - dans les deux sens, avec combien de passagers). Éviter de faire des double comptes... Mais ces compléments ne contribuent pas directement pour des chiffrages précis. Il y a aussi l'outil de la comparaison. En 2002 et 2015, deux manifestations géantes se déroulent sur les trois parcours entre République et Nation. Combien d'heures de défilé, mesuré « en flux », chacun ? Quelle différence ? Pour les grands comptes, décidément, l'ordre de grandeur est le seul objectif raisonnable. Et certains chiffres donnés dans le débat public semblent avoir été déraisonnables.

Quelle utilisation du chiffre ?

Ne pouvant traiter là toutes les dimensions de cette question, je n'illustrerais qu'une facette du sujet avec le rôle des médias.

Pour les organisateurs de manifestations, la façon dont le chiffre sera traité par les médias peut être importante. Pas tant s'ils soulignent « ...l'écart des estimations entre la police et les organisations qui appelaient ». Mais sûrement s'ils commentent « Après être passé, entre mars et avril de 1,2 à 2,7 millions de manifestants sur toute la France, les 2 millions d'aujourd'hui semblent démontrer que la mobilisation est sur le recul ».

Dans un autre ordre d'idée : paradoxalement, le débat public peut être phagocyté par un chiffre sorti de nulle part puisque « la Préfecture de Police n'a pas donné d'estimation ». Le 11 janvier 2015, les médias reprennent en cœur « aujourd'hui, nous avons vécu la plus grande mobilisation de rue de tout temps, plus qu'à la libération de Paris, en 1968, pour l'école libre ». Ramenant la légitimité de l'élan populaire au seul fait d'avoir été plus nombreux que jamais, au prix de présenter des chiffres peu vraisemblables... Pourtant, la Préfecture a fait une mesure. Mais, manifestement, les journalistes n'ont pas été intéressés à l'obtenir.

Secondes conclusions

Ces deux exemples, très différents, illustrent une même préoccupation des parties prenantes à l'annonce de chiffres : faire entendre son interprétation de l'évènement de rue, aux participants à la manifestation, à l'opinion publique, aux responsables institutionnels, aux organisateurs,... Cette préoccupation reflète un état de la société, du dialogue sociétal. Les chiffres ne sont pas considérés comme étant d'abord et surtout une information pour un dialogue constructif, un outil d'éducation et de réflexion. Ils sont traités le plus souvent comme des munitions que les parties cherchent à mettre à leur service.

Cela dans un contexte où, lorsqu'ils peuvent être rendus spectaculaires par les médias, ils deviennent un appât jeté dans le débat public, reflétant l'état de la pratique médiatique dominante d'aujourd'hui.

Au-delà de cela, l'utilisation (la més-utilisation) des chiffres de manifestants reflète la qualité des relations de confiance et de considération entre acteurs. Peut-on alors faire converger autour d'approches techniques des parties prenantes à l'utilisation des chiffres de manifestants qui ont des intérêts divergents ? Cela pose des défis considérables. Se concentrent là beaucoup des débats récurrents sur la place des chiffres dans notre société, sur la façon de constituer une information partagée par les acteurs concernés. La perspective d'un consensus sur les techniques de comptage ne pourra se penser indépendamment de la façon dont les dialogues fonctionnent dans la société.

Cela ne doit exonérer en rien les institutions qui fournissent un chiffre de donner une information fiable, construite selon une méthodologie robuste et publique, et contrôlable par ceux qui voudront le faire. Une contribution à une société plus démocratique en quelque sorte.